EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT
FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260311-202603AFAFAF-DE

Bureau de l'AFAFAF du 11 mars 2026
Délibération n°2026/03

03. Vote du budget primitif

Nombre de membres en exercice : 10 **Présents : 8** **Votants : 8**

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars, à dix heures trente, les Membres de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier d'IRVILLAC, dument convoqué le 20 février 2025, se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Yann LE GOFF.

PRÉSENTS : Monsieur LE GOFF Yann, Président
Monsieur BEGANTON Philippe, Vice-président,
Monsieur LE GALL Jean-Noël, Secrétaire, Monsieur QUEMENER Jean-Paul, Monsieur CANN Joseph, Monsieur KERVERN Thierry, Monsieur ORCIL Philippe, Monsieur KERDONCUFF Dominique, Membres du bureau.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur MARTIN Roger, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur le Président propose d'élire un secrétaire de séance. Monsieur LE GALL Jean-Noël est désigné secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Le Président propose au Bureau de l'AFAFAF d'adopter le budget primitif de l'AFAFAF 2026 tel que résumé dans les tableaux ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
Chapitres	**Montant en euros**	**Chapitres**	**Montant en euros**
011 – Charges à caractère général	11 936.33 €	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000.00 €
012 – Charges de personnel	380.00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté	7 616.33 €
65 – Autres charges de gestion courante	100.00 €		
67 - Charges exceptionnelles	200.00 €		
TOTAL	**12 616,33 €**	**TOTAL**	**12 616,33 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
Chapitres	**Montant en euros**	**Chapitres**	**Montant en euros**
23 - Immobilisations en cours	5 539,61 €	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 539,61 €
TOTAL	**5 539,31 €**	**TOTAL**	**5 539,61 €**

- **Le Bureau de l'AFAFAF, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif de l'AFAFAF 2026.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 12 mars 2026
Le Président,
Yann LE GOFF.

